

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : GENRE Pierre procuration à ANDRÉ Christian  
IMART Thierry procuration à STURMEL Philippe  
SEMENE Marie-Ange procuration à DUCROS Lucie  
LASFARGUES William procuration à PIGASSE Thomas  
Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 34 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2024**

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.  
Vote : 14 voix pour

**Participation de la Mairie à la protection sociale complémentaire santé des agents communaux**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,  
Vu l'avis du comité social territorial en date du 05/11/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au plus tard le 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et le 1er janvier 2026 pour la Santé.

Monsieur Le Maire précise que cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ».

Monsieur Le Maire précise que la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à 15€ par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- De participer au financement des cotisations des agents de la Mairie d'Aigrefeuille pour les agents présentant des contrats labellisés pour le risque santé à partir du 1er janvier 2025.
- De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à 15€/mois et par agent.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé en leurs propres noms et qui présenteront une attestation de labellisation à cet effet.

Vote : 14 voix pour

### **SDEHG - Branchement pour la mise en place de deux feux récompenses Route de Lauzerville (RM 94)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 11/10/2023 concernant **les Branchements pour la mise en place de deux feux récompenses Route de Lauzerville (RD 94)** - référence : 2 AT 333, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- *Réalisation de 2 branchements aéro-souterrain pour l'alimentation de 2 feux récompenses.*

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG 19 152 € TTC
  - **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 1 659 € TTC**
- Total 20 811 € TTC

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Vote : 14 voix pour

### **Autorisation de signature du contrat de prêt au titre de l'action culturelle du Quai des Savoirs pour une présentation au public dans le cadre du Quai des Petits**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du dispositif d'accompagnement des acteurs jeunesse, Toulouse Métropole a développé des projets d'animations sur les thèmes abordés par le Quai des Savoirs.

Il a ainsi été convenu que la médiathèque d'Aigrefeuille accueillerait les dispositifs itinérants du Quai des Petits pour leur présentation au public du 31 mars au 18 avril 2025. L'objectif est de favoriser la libre exploration et la découverte à travers des expériences scientifiques adaptées aux enfants de 2 à 7 ans.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt du dispositif itinérant du Quai des Petits avec Toulouse Métropole / Quai des savoirs annexé à la présente délibération.

Vote : 14 voix pour

### **Modification de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention actuelle d'utilisation de la salle des fêtes par les associations précise qu'il leur revient de faire le ménage pour la rendre propre après utilisation, cependant il est proposé de mettre l'accent sur ce point vu l'état dans lequel la salle est parfois rendue et de préciser que l'association doit avoir son propre matériel de nettoyage.

En effet, lorsqu'il y a plusieurs années du matériel de nettoyage était entreposé dans la salle à disposition des utilisateurs, le matériel était régulièrement volé. Depuis, chaque utilisateur doit utiliser son propre matériel de nettoyage.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes jointe à la présente délibération.

Vote : 14 voix pour

### Vœu de soutien à Paul Watson

Depuis le 21 juillet 2024, le capitaine Paul Watson, fondateur de l'association Sea Shepherd, engagé depuis 50 ans pour la protection des baleines et de la biodiversité marine, est détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon. Son arrestation a conduit à de nombreuses mobilisations citoyennes en France et en Europe.

Depuis des décennies, Paul Watson vogue sur les océans du monde entier pour protéger les grands mammifères marins, dont les baleines, rorquals, dauphins, afin d'empêcher la chasse d'espèces classées par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme vulnérables et menacées. Les baleines fournissent pourtant les nutriments essentiels au phytoplancton, constituant la base de toute la vie marine. Par leur défense, Paul Watson contribue à préserver l'équilibre naturel si fragile et si déterminant des océans. Le GIEC, par la climatologue Valérie Masson-Delmotte, affirme que « les océans sont au cœur de l'équilibre climatique de la planète, ils nous régulent, et leur préservation est essentielle pour le futur de l'humanité ».

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Aigrefeuille :

- Demande au Président de la République, au nom de la France, de plaider auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul Watson fait l'objet ;
- Demande au Président de la République, au nom de la France, de plaider auprès du Japon l'abandon de la demande d'extradition qui vise actuellement Paul Watson ;
- Demande au Président de la République de donner droit à la demande formulée par Paul Watson de se trouver une protection en France.

Vote : 13 voix pour et 1 abstention de Marie MARCHOU

A l'issue de ce vote en soutien à Paul Watson, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un vœu soit proposé à chaque Conseil municipal à venir.  
Le Conseil municipal approuve cette initiative.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Budget 2025**

Monsieur Yannick DELSOL souhaite que lors de la préparation du budget 2025 les dépenses par service soient présentées.

La séance est levée à 23 h 30

Signatures



Christian ANDRÉ  
Maire d'Aigrefeuille

